

CANAUX

Améliorer leur connaissance pour mieux les protéger !

À l'origine, l'irrigation des terres agricoles se faisait dans nos zones méditerranéennes par submersion des terres. L'eau était prélevée dans les rivières puis acheminée par un astucieux réseau de canaux gravitaires. Ce mode d'irrigation « historique » a été développé au fil du temps par les gestionnaires de l'irrigation souvent de façon collective et partagée à l'échelle de chaque vallée et réseaux hydrographiques. Depuis les années 60, avec la mutation de l'agriculture, beaucoup de réseaux d'irrigation ont été modernisés, convertis en systèmes d'aspersion sur environ 90 % des surfaces irrigables départementales. Pourtant, il existe encore un nombre non négligeable de canaux d'irrigation essentiels pour l'agriculture de montagne. Malgré le regard défavorable de certains partenaires sur les canaux gravitaires souvent considérés comme des systèmes peu efficaces, voire très consommateur en eau, ces derniers comportent de nombreuses aménités largement favorables notamment aux zones humides, à l'alimentation des sources et au-delà à l'ensemble des réseaux hydrographiques créés peu à peu par la main de l'homme, sur les bassins versants de montagne. Afin de répondre aux obligations réglementaires, une action globale d'instrumentation des canaux gravitaires s'est mise en place sur le Buëch, via l'installation de sondes limnométriques permettant d'enregistrer en continu les hauteurs d'eau, et ainsi les prélèvements effectués. Depuis 2018, la chambre d'agriculture 05 a souhaité accompagner les gestionnaires des canaux, en partenariat avec la Direction départementales des territoires (DDT05), le département (via son service d'Ingénierie territoriale IT 05) et le Syndicat mixte de gestion intercommunautaire du Buëch et de ses affluents (SMIGIBA). Cette action répond à une obligation réglementaire liée à l'arrêté de 2003 imposant le suivi des prélèvements en continu. Après plusieurs années de fonctionnement, de nombreuses questions techniques et organisationnelles demeurent. Les canaux d'irrigation étant des ouvrages très spécifiques avec très peu de pentes, contrairement aux cours d'eau, il est plus difficile d'équiper ces ouvrages aux caractéristiques propres à chacun. Cette action demande un important travail de collecte, d'analyse et de traitement des données, des compétences spécifiques et des moyens humains conséquents. De même s'impose l'acquisition de matériel spécifique onéreux et pour l'instant, la question de la maîtrise d'ouvrage et de l'investissement reste posée. Compte tenu du contexte exceptionnel lié au COVID-19, cette action demeure incertaine pour la campagne d'irrigation 2020, mais la chambre d'agriculture a malgré tout prévu d'accompagner, dans la limite de ses moyens, les gestionnaires des canaux d'irrigation des secteurs déficitaires en eau que sont le Buëch et le Drac Amont.

MONTAGNE | Les canaux gravitaires regorgent d'intérêts aujourd'hui encore.

Un avenir suspendu au « multi-usage »

Si les pratiques d'irrigation sont résolument tournées vers la technologie et le passage à l'aspersion, en montagne le maillage séculaire des canaux gravitaires est en mesure de tenir un rôle d'ajustement dans un contexte de pénurie ou d'excès d'eau. « En montagne, explique Julien Guilloux, chargé de mission au parc national des Écrins, l'usage d'un canal pour l'irrigation c'est à peu près quatre à cinq mois par an. Dans la mesure où le canal est l'outil idéal pour prendre de l'eau quand elle est abondante dans la rivière, avec le réchauffement climatique on a tendance à attaquer de plus en plus tôt dans la saison. On va plutôt être sur la période d'avril à juillet », soit une anticipation d'un mois, ce qui correspond au décalage observé sur l'ensemble du cycle naturel.

Outre l'irrigation, « les canaux ont une fonction essentielle dans une situation de pénurie où nous n'avons plus d'eau en continu et que le pro-

blème du stockage se pose aussi en terme de disponibilité de la ressource pour les milieux. » Les canaux assurent le drainage des surfaces qui en dépendent, un maintien d'eau dans le sol également utile aux usages agricoles. Ils alimentent de micro-nappes phréatiques. « Nous avons des exemples sur le territoire du parc qui montrent que des systèmes hydrauliques de bassins versants ont tellement été modifiés par ces structures anciennes, qu'il y a des villages, comme Chauffayer, où les petits aquifères ne sont pas remplis et où les fontaines ne coulent pas quand les canaux ne sont pas mis en charge. » Avec les tensions sur l'eau, « les canaux peuvent vraiment jouer un rôle sur les effets indirects : drainer les champs, contribuer à des réseaux d'eau potable, maintenir des haies, offrir des services écosystémiques, conserver des trames vertes et bleues, récupérer les eaux de ruissellement, atténuer les épisodes de crue... Je ne vois pas un avenir pour les canaux



Parc national des Écrins

Avec les tensions sur l'eau les canaux ont un rôle essentiel à tenir pour le drainage des sols.

sans une augmentation forte du multi-usage », estime Julien Guilloux. À ces utilités s'ajoutent l'attractivité paysagère et la valeur patrimoniale de ces ouvrages creusés au 14^e siècle. Le parc compte quatre canaux majeurs d'au moins 10 km, que longent des sentiers de

découverte. Les chemins qui bordent les canaux sont des lieux privilégiés pour le footing, le VTT, des randonnées accessibles aux familles avec de jeunes enfants ou aux personnes à mobilité réduite, autant d'aspects qui « perdent tout leur intérêt si le canal n'est pas en eau. »

CANAL DE MANOSQUE | L'association syndicale a entrepris les travaux d'envergure inscrits au deuxième contrat de canal.

Une modernisation économe

L'ASCM, association syndicale du canal de Manosque, a entamé les opérations inscrites au second contrat de canal en poursuivant ses investissements sur la modernisation des systèmes de desserte. Le canal de Manosque puise sa ressource au niveau du barrage de l'Escale pour s'étendre sur 57 km, entre Château-Arnoux et Corbières. Le périmètre irrigué de l'ASCM est d'environ 2000 ha (dont 50 % de surfaces agricoles) et rassemble 4500 propriétaires adhérents, (dont 2 % sont agriculteurs).

« Le projet du premier contrat de canal a émergé d'une nécessaire vision stratégique à moyen terme, notamment souhaitée par l'Agence de l'eau, un des principaux financeurs des travaux de modernisation et de mise à l'aspersion qui impactaient le canal. » Directeur de l'ASCM, Romain Boulet situe ainsi l'origine de cette démarche partenariale initiée en 2004. C'est la première démarche de ce type engagée en France, qui a réuni 39 partenaires (Agence de l'eau, État, région, communes, associations environnementales, d'usagers...). Ce premier contrat a été signé en 2009. Huit ans plus tard,

une quarantaine d'opérations aura été réalisée pour 13 millions d'euros d'investissements, « ce qui était considérable à l'époque, par rapport aux capacités dont disposait l'Asa », souligne le directeur. La réflexion autour du contrat a été déterminante dans la décision de la reprise en régie. L'association syndicale a ainsi rompu le contrat d'affermage qui la liait à la SCP (Société du canal de Provence), pour reprendre l'ensemble de ses missions techniques et administratives.

Priorité à la modernisation de la desserte et la régulation des flux du canal maître

À l'issue des opérations inscrites au premier contrat, les économies d'eau réalisées représentent 6,8 millions de m³/an (soit près de 10 % du volume total prélevé en Durance), dont une partie bénéficie au Largue, le déversement permettant de limiter la durée des assèchs du cours d'eau et de diminuer la mortalité piscicole. Le programme a également porté sur la diversification des usages avec la création d'une microcentrale hydroélectrique, située entre Volx et Villeneuve. La production

d'énergie provient de l'exploitation d'une chute d'eau de 52 mètres avant que l'eau ne soit restituée au Largue. Sa production estimée est évaluée à plus de 700 000 kw/h/an. Les recettes issues de la vente d'électricité iront au remboursement de l'emprunt contracté pour cet aménagement. Ce projet illustre également un partenariat nouveau entre l'ASCM et la SCP, sous la forme d'un GIE (Groupement d'intérêt économique) constitué à effet de concevoir, réaliser et exploiter l'ouvrage, sur la base d'une mutualisation de moyens. Le deuxième acte réunit 42 partenaires et repose sur les quatre objectifs stratégiques que sont la desserte en eau (axe principal en termes d'investissements), le territoire et l'infrastructure, le milieu aquatique et l'environnement, la valorisation patrimoniale et culturelle. Au bénéfice du Largue, le potentiel d'économie d'eau restant à réaliser sur l'ouvrage est du même ordre que celui obtenu dans le cadre du contrat précédent. Ainsi, la modernisation de la desserte et l'amélioration de la régulation des flux du canal maître sont prioritaires. Suite à la pose de 950 bornes d'arrosage sous pression, plus de 60 % des prises d'eau sont encore gravitaires. L'effort se poursuit essentiellement sur le secteur de Villeneuve et Volx, pour la création de quatre nouvelles prises, l'aménagement de trois prises existantes, l'implantation de canalisations sur 17 km et la pose de plus de 500 bornes d'arrosage sous pression d'ici 2022.

Les chantiers entrepris en fin d'année dernière anticipent la signature officielle du contrat afin de pouvoir mener à bien les opérations sur un délai d'exécution très court, à tenir sur la période de validité des aides

publiques, Feader, région Sud Paca et Agence de l'eau. Ce nouveau contrat est organisé sur deux périodes, 2020 - 2022 et 2023 - 2024. « Nous avons ainsi une programmation d'investissements d'un montant total de 10 millions d'euros sur trois ans, c'est énorme », indique Romain Boulet qui relève les difficultés aiguës qui se posent à la maîtrise de la trésorerie. Ces complications sont fortement liées aux financements européens qui transitent par les services de la région en situation d'engorgement. Le directeur expose des problématiques auxquelles sont également confrontées de nombreuses Asa de la région porteuses de projets. « Le montage des dossiers est très lourd, ce qui demande de véritables capacités d'ingénierie », auquel s'ajoutent « des périodes d'instruction de plus de plus longues et des retards de perception des subventions qui empireront. On a du faire appel à plusieurs prêts relais auprès de banques mais nous ne sommes cependant pas garantis de disposer des avances de trésorerie suffisantes pour couvrir l'ensemble de nos objectifs. Cette situation n'est pas durable. » Par ailleurs, certains types de travaux pourtant indispensables ne peuvent plus être financés, « comme par exemple le confortement d'un aqueduc ou du renouvellement sur l'infrastructure même du canal maître, non éligibles du fait des règles établies. »

Si Romain Boulet se dit inquiet quant aux incertitudes d'avenir, il exprime aussi tout l'intérêt de porter une telle démarche. « C'est extrêmement enrichissant et très dynamisant d'être impliqué sur de telles opérations dans leur totalité, puis de voir leurs effets sur le territoire. »



ASCM

Travaux de recuvelage sur le secteur de Villeneuve.